Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_147_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Brice LE DOLEDEC,
- Jean-Luc GUYMARD donne pouvoir à Véronique DELAÎTRE,
- Jean-Luc COUËLLAN, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicolas BESREST

Délibération n°2026-147

Membres en exercice : 20 Présents : 15 Absents : 5 Pouvoirs : 2

ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION
ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SARL BL USINAGE *(NOYAL)*

Créée en 2021, la SARL BL USINAGE, dirigée par Monsieur Benoit BRESSET est une entreprise experte en mécanique de précision et usinage. Installée à la Poterie, à Lamballe-Armor, l'entreprise s'adresse à une clientèle diversifiée sur le grand ouest *(Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)*.

Depuis sa création, la SARL BL USINAGE connaît une forte croissance, qui l'amène aujourd'hui à repenser son organisation, par un transfert d'activité dans un bâtiment situé 8, rue des Frères Montgolfier - Parc d'Activités de la Tourelle 2, à Noyal, en septembre 2026.

Ce projet, porté par la SARL BL USINAGE *(4 salariés),* s'inscrit dans une logique globale de développement *(immobilier, humain, fonctionnel)* sur la base d'une location avec option d'achat à l'horizon 2028. Afin d'optimiser l'implantation dans ses nouveaux locaux, la SARL BL USINAGE initie un investissement global de plus 186 000 € HT *(travaux d'isolation, mise aux normes électriques, installation de réseaux d'air pour l'alimentation des machines de productions, aménagement des bureaux)*.

A ce titre, la société SARL BL USINAGE a sollicité Lamballe Terre & Mer, par courrier en date du 4 octobre 2025, une aide à l'immobilier d'entreprise.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_147_DELIB-DE

Vu :

- La délibération n°2017-275 du Conseil communautaire du 10 octobre 2017, validant le régime d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment, pour attribuer toutes subventions dans le cadre des dispositifs ou programmes validés par le Conseil communautaire *(PLH, aides économiques, bourses, aides aux associations ...)* dans la limite des crédits inscrits au budget,

Considérant l'intérêt économique de ce projet pour le territoire communautaire, il est proposé au vu des conditions de recevabilité du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, d'octroyer, par voie de convention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention de 20 000 € *(pour 121 061 € HT de dépenses éligibles)*, à la SARL BL USINAGE conditionnée à la création d'un emploi sous 2 ans *(en Contrat à Durée Indéterminée – équivalent temps-plein)* prévu dans le cadre du projet et de la production d'une attestation de la réalisation du programme immobilier.

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE l'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la société SARL BL USINAGE d'un montant de 20 000 € sur la base des dépenses éligibles estimées à 121 061 € HT, sous réserve de la création d'un emploi sous 2 ans *(en Contrat à Durée Indéterminée – équivalent temps-plein)*, prévu dans le cadre du projet et de la production d'une attestation de la réalisation du programme immobilier,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 04/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-